

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DIRECTION DES ARCHIVES  
CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE NANTES

Archives de la Société de prévoyance des  
fonctionnaires et employés tunisiens (SPFET)  
et de la Caisse des retraites des ouvriers de l'État  
tunisien (CROET)

1863-1981

6ACN/2

Répertoire numérique détaillé

Établi par Tiphaine PETIT DEVOIZE, vacataire  
suivi et relecture par Bérangère FOURQUAUX, conservateur du patrimoine  
sous la direction d'Agnès CHABLAT-BEYLOT, conservateur général du patrimoine,  
chef du Centre des Archives diplomatiques de Nantes

Nantes, 2018



## **Introduction**

---

### **1-Identification**

---

#### **1-1-Référence**

---

FRMAE/6ACN/2

#### **1-2-Intitulé/analyse**

---

Fonds de la Société de prévoyance des fonctionnaires et employés tunisiens (SPFET) et de la Caisse des retraites des ouvriers de l'État tunisien (CROET), série 2

#### **1-3-Dates**

---

1863-1981

#### **1-4-Niveau de description**

---

Sous-fonds

#### **1-5-Importance matérielle et support**

---

La série 2 se compose de 2543 dossiers (dont 2523 dossiers individuels nominatifs) regroupés en 62 articles et mesure 6,82 m.l.

## **2-Contexte**

---

### **2-1-Nom du producteur**

---

Société de prévoyance des fonctionnaires et employés tunisiens (SPFET)  
Caisse des retraites des ouvriers de l'État tunisien (CROET)

Plusieurs dossiers ont été alimentés ou ouverts après 1965 par la direction du Personnel et de l'Administration générale (service du Reclassement) du ministère des Affaires étrangères.

### **2-2-Histoire administrative**

---

La SPFET et la CROET faisaient partie de diverses caisses de retraite auxquelles pouvaient adhérer les agents, titulaires ou temporaires, des administrations tunisiennes et françaises (agents détachés en Tunisie) durant le Protectorat français en Tunisie. La SPFET était un service de la direction générale des Finances, devenue ministère tunisien des Finances en 1956. À l'indépendance, les ressortissants français doivent quitter l'administration tunisienne et ces différentes caisses disparaissent ou évoluent ; la SPFET devient ainsi Caisse nationale de retraites de la République tunisienne<sup>1</sup>.

### **2-3-Historique de la conservation**

---

Les 7000 dossiers individuels<sup>2</sup> de la SPFET et de la CROET sont remis début avril 1963 à l'ambassade de France en Tunisie par le secrétariat d'État tunisien au Plan et aux Finances « dans le cadre des

---

<sup>1</sup> Cf. le courrier du ministère de l'Intérieur adressé le 23 juin 1965 à Mme Leoni, présent dans le dossier de Jean Pianelli (6ACN/2/48).

<sup>2</sup> La sous-série 6ACN/2 contient 2543 dossiers nominatifs. Les autres se trouvent peut-être dans la sous-série 6ACN/1 (plusieurs milliers de dossiers répartis dans 786 cartons). Cependant les deux ensembles comportent également des dossiers qui n'ont pas initiés par la SPFET ou la CROET mais par les services du Personnel du

dispositions du protocole d'accord franco-tunisien du 8 janvier 1963 ». La direction du Personnel et de l'Administration générale (service du Reclassement) du ministère demande alors à les récupérer. Les dossiers sont reclassés, par administrations d'origine et numéros de matricule, complétés par des listes nominatives et expédiés à Paris, probablement en deux envois (colis n°1-170 sans doute en juin 1965, et colis n°171-345 correspondant à 3463 dossiers le 17 août 1965)<sup>3</sup>.

Transférés à Nantes avec les services de la comptabilité du ministère, les dossiers qui font l'objet de cet instrument de recherche sont proposés en versement au CADN par la direction des Affaires financières / sous-direction de la Comptabilité / bureau de la Retraite et de la Sécurité sociale (DAF/CO/RET) en mars 2005<sup>4</sup>.

## 2-4-Modalités d'entrée

Versement probable au CADN en 2005.

## 3-Contenu et structure

### 3-1-Présentation du contenu

La série 2 se compose principalement de dossiers nominatifs de sociétaires de la SPFET. Elle contient également des dossiers nominatifs de la Caisse des retraites des ouvriers de l'État tunisien (CROET), ainsi que quelques dossiers nominatifs de ressortissants ne concernant pas la Tunisie ou des agents de la fonction publique (demandes d'aide relatives à la recherche d'un emploi, au rapatriement, à des problèmes financiers...). Un ensemble de courriers administratifs relatifs au transfert des dossiers de Tunis à Paris en 1965 complète le fonds. Notons que certains dossiers individuels ont continué à être alimentés par la direction du Personnel et de l'Administration générale (service du Reclassement) à laquelle ils avaient été transmis ; certains dossiers, beaucoup moins nombreux, ont été directement ouverts par cette administration.

### 3-2-Évaluation, tris et éliminations, sort final

Seuls les exemplaires en double des documents (listes dactylographiées) présents dans l'article 1 ont été éliminés lors de la reprise du classement en 2017.

### 3-3-Accroissement

La série 2 est close.

### 3-4-Mode de classement

La série 2 a été entièrement reprise et reclassée en 2017, faisant passer le nombre d'articles (cartons) de 66 à 62.

Les articles 1 à 56 du précédent classement contenaient les dossiers nominatifs de sociétaires de la SPFET, classés par ordre alphabétique. Les dossiers contenus dans les articles 57 à 66, non répertoriés, ne présentaient pas quant à eux un ensemble homogène : on y trouvait, en effet, d'autres dossiers nominatifs de sociétaires de la SPFET, mais également quelques dossiers de membres de la CROET et des dossiers nominatifs ne concernant pas la Tunisie (Maroc, France, Chine, Haute-Volta) ou des agents de la fonction publique (demandes diverses relatives à la recherche d'emploi, à l'aide au rapatriement ou à une assistance financière, etc.). Enfin, étaient présents des documents permettant de contextualiser le fonds : courriers échangés par l'ambassade de France en Tunisie et le consulat

---

ministère et après 1965, de sorte qu'il est difficile de savoir, en l'état actuel du fonds, ce que sont exactement devenus les 7000 dossiers mentionnés dans les documents de 1963-1965.

<sup>3</sup> Échanges conservés en 6ACN/2/1.

<sup>4</sup> État de versement aux archives intermédiaires du 18 mars 2005, mentionnant 56 cartons de dossiers de la SPFET ; on n'a pas trouvé la date d'arrivée au CADN au registre des entrées.

général de France à Tunis avec le ministère des Affaires étrangères (direction du Personnel et de l'Administration générale, service du Reclassement) sur les modalités de rapatriement des dossiers administratifs des retraités français de la SPFET et de la CROET entre 1963 et 1965.

Lors de la reprise du classement en 2017 et afin de faciliter les recherches, il a été décidé de regrouper les documents de contexte dans le premier article, les dossiers ne concernant pas la Tunisie dans l'article 2, et de regrouper tous les autres dossiers classés par ordre alphabétique dans les articles suivants (3 à 62).

Les noms de famille ont donc été vérifiés et corrigés lorsque des erreurs avaient été commises dans le classement précédent ou dès la composition des dossiers, ce qui avait pu arriver notamment pour les noms d'origine étrangère. Dans ce dernier cas, des erreurs peuvent encore persister, il est donc nécessaire d'élargir la recherche de personnes aux différentes orthographies connues ou relevées.

Un dossier était créé à chaque souscription, donc une même personne peut avoir différents matricules et dossiers. Le choix a été fait de regrouper les dossiers concernant une même personne pour plus de clarté.

Les dossiers de sociétaires de sexe féminin ont été référencés avec le nom sous lequel elles sont entrées dans la fonction publique, mais leurs autres noms possibles (nom de jeune fille, d'épouse, de femme divorcée ou de veuve) ont également été indiqués.

Plusieurs dossiers concernent les pensions de réversion de veuves d'agents de la fonction publique. Ces dossiers étant classés, à l'origine, parfois au nom de l'agent décédé, parfois à celui de sa veuve (celle-ci ayant pu reprendre son nom de jeune fille ou se remarier), il a été choisi de les référencer au nom de l'agent décédé grâce auquel la pension ou l'aide était perçue afin d'assurer un traitement homogène de l'ensemble des dossiers. Dans certains cas plus complexes, le dossier a pu être laissé au nom de la veuve, mais le nom de l'agent décédé a été signalé.

## 4-Conditions d'accès et d'utilisation

### 4-1-Conditions d'accès

Les documents sont soumis aux délais de communicabilité des archives publiques.

### 4-2-Conditions de reproduction

La reproduction est libre pour les documents communicables sous réserve du respect du règlement de la salle de lecture.

### 4-3-Langue et écriture des documents

Français.

Présence de quelques extraits de naissance en langues étrangères (hébreu, allemand, italien) traduits en français.

### 4-4-Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

Dossiers sur support papier, parfois fragiles.

### 4-5-Instruments de recherche

Répertoire numérique détaillé.

Les dossiers individuels (articles 2 à 62) ont fait l'objet d'une indexation détaillée (fichier Excel distinct) reprenant les éléments suivants en 14 colonnes :

- cote
- nom
- prénom
- fonction
- date début

- date fin
- pays
- autre(s) forme(s) du nom ou du prénom relevée(s),
- homonymies / doublons possibles,
- commentaires,
- membres de la famille ou héritiers mentionnés dans le dossier (informations non exhaustives)
- personnes ne faisant pas partie de la famille mentionnées (agents de la fonction publique...) (informations non exhaustives)
- ancien numéro d'article (classement d'avant 2017)
- administrations concernées

## 5-Sources complémentaires

### 5-3-Sources complémentaires

#### *Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve*

6ACN/1/1-786 - Bureau des carrières et des pensions DAF/CO/CEP, dossiers nominatifs de rapatriement et de reclassement du personnel de la résidence générale en Tunisie (1936-1990)

5ACN/1/1-695 - Bureau des carrières et des pensions DAF/CO/CEP, dossiers nominatifs de rapatriement et de reclassement du personnel de la résidence générale au Maroc (1956-1990)

## 7-Contrôle de la description

Répertoire rédigé par Tiphaine Petit Devoize, vacataire. Suivi et relecture par Bérangère Fourquaux, conservateur du patrimoine (décembre 2017-mars 2018).

## **Sommaire**

---

Histoire du fonds .....	6ACN/2/1
Dossiers individuels .....	6ACN/2/2-62
Dossiers individuels ne concernant pas la Tunisie .....	6ACN/2/2
Dossiers individuels concernant la Tunisie .....	6ACN/2/3-62



## Répertoire

---

<a href="#"><u>6ACN/2/1</u></a>	<a href="#"><u>Histoire du fonds</u></a>	1955-1965
	Transmission à la direction du Personnel et de l'Administration générale (service du Reclassement) des dossiers nominatifs de la SPEFT et de la CROET. – Préparation et envoi des dossiers : <i>Conventions entre la France et la Tunisie signées à Paris le 03 juin 1955</i> <sup>5</sup> , correspondance, listes nominatives par administrations d'origine.	
<a href="#"><u>6ACN/2/2-62</u></a>	<a href="#"><u>Dossiers individuels</u></a>	
	Ces dossiers ont fait l'objet d'une indexation détaillée sous Excel.	
<a href="#"><u>6ACN/2/2</u></a>	<a href="#"><u>Dossiers individuels ne concernant pas la Tunisie</u></a>	1935-1974
	Dossiers nominatifs de personnes, agents de la fonction publique ou non, ne concernant pas la Tunisie (classement alphabétique).	
<a href="#"><u>6ACN/2/3-62</u></a>	<a href="#"><u>Dossiers individuels concernant la Tunisie</u></a>	
	Classement alphabétique.	
6ACN/2/3	Abadie à Advier	1898-1974
6ACN/2/4	Aeschbacher à Amoroso	1895-1961
6ACN/2/5	Andarelli à Attal	1898-1976
6ACN/2/6	Aubagnac à Barbazza	1894-1960
6ACN/2/7	Barbe-Richaud à Battistini	1889-11970
6ACN/2/8	Baudilaire à Ben Seghaier Ben Trad	1903-1968
6ACN/2/9	Benedetty à Bessy	1885-1960
6ACN/2/10	Bévéraggi à Boitard	1888-1957
6ACN/2/11	Bonaldi à Bottex	1889-1954
6ACN/2/12	Bouard à Bovo	1880-1966

---

<sup>5</sup> La Documentation française, Notes et études documentaires, 18 juin 1955, n° 2034, Textes diplomatiques.

6ACN/2/13	Boyard à Bruschi	1888-1961
6ACN/2/14	Bueb à Campana	1891-1969
6ACN/2/15	Canaby à Casanova d'Aracciani	1892-1963
6ACN/2/16	Casciaro à Chanoine	1893-1871
6ACN/2/17	Chapon à Chodorowicz	1897-1957
6ACN/2/18	Chol à Colonna-Cesari	1901-1957
6ACN/2/19	Combaz à Cotron	1898-1964
6ACN/2/20	Cottave à D'Agostino	1892-1960
6ACN/2/21	Dagues à Debros	1895-1962
6ACN/2/22	Decaillon à Desbarat	1887-1964
6ACN/2/23	Deschamps à Dubiau	1888-1966
6ACN/2/24	Dubois à Dumas	1891-1965
6ACN/2/25	Dumon à Duval	1897-1967
6ACN/2/26	Eckern à Fellman	1880-1960
6ACN/2/27	Fer à Forcioli	1896-1960
6ACN/2/28	Forest à Gaïsset	1882-1956
6ACN/2/29	Galéa à Gazon	1888-1957
6ACN/2/30	Geay à Giovanni	1896-1956
6ACN/2/31	Girard à Goupille	1881-1956
6ACN/2/32	Gourdan à Guez	1887-1977
6ACN/2/33	Guichon à Houette	1898-1959
6ACN/2/34	Huc à Joly	1863-1959
6ACN/2/35	Jordery à Labru	1896-1969
6ACN/2/36	Lacarce à Lamyèche	1894-1970

6ACN/2/37	Lançon à Léandri	1889-1956
6ACN/2/38	Lebaron à Levillain	1885-1957
6ACN/2/39	Liatard à Manson	1880-1960
6ACN/2/40	Marazzo à Matignon	1887-1960
6ACN/2/41	Mattéi à Micallef	1887-1956
6ACN/2/42	Michal à Monchot	1889-1960
6ACN/2/43	Mondolini à Moulis	1880-1957
6ACN/2/44	Mounier à Nicoud	1888-1981
6ACN/2/45	Niel à Oustau	1878-1968
6ACN/2/46	Pacreu à Parrinello	1895-1956
6ACN/2/47	Pasquini à Pertuzzio	1894-1955
6ACN/2/48	Petit à Pisella	1888-1968
6ACN/2/49	Plainemaison à Poulain d'Andecy	1891-1956
6ACN/2/50	Pradier à Raugé	1894-1960
6ACN/2/51	Ravaz à Reyter	1888-1951
6ACN/2/52	Ricalens à Rondot	1898-1963
6ACN/2/53	Rose à Rutili	1899-1967
6ACN/2/54	Sabatier à Santucci	1887-1962
6ACN/2/55	Saravelli à Santenac	1898-1958
6ACN/2/56	Sergent à Soutric	1895-1972
6ACN/2/57	Spinosi à Tauchon	1897-1958
6ACN/2/58	Teddé à Trézières	1886-1951
6ACN/2/59	Tricart à Vantajour	1891-1959
6ACN/2/60	Vaquier à Viau	1878-1954

6ACN/2/61	Vidal à Vinçon	1898-1957
6ACN/2/62	Viola à Zuretti	1900-1965

## Table des matières

---

Introduction.....	3
Sommaire .....	7
Répertoire.....	9
Table des matières.....	13